

Grand Thionville

METZERVISSE Société

Bientôt un cimetière forestier en Moselle nord ?

H. B.



Les cimetières forestiers, ou forêts cinéraires, sont très courants en Allemagne. Ici entre Merzig et Mettlach, en Sarre. Photo RL /Pierre HECKLER

Alors qu'une première commune française, située en Haute-Garonne, a créé la première forêt cinéraire de l'Hexagone, l'idée progresse un peu partout et notamment chez nos voisins alsaciens. En Moselle Nord, c'est à Kédange-sur-Canner que la réflexion est en cours.

La commune de Kédange-sur-Canner doit procéder à l'extension de son cimetière communal. « C'est une nécessité et ce sera l'un des dossiers importants du prochain mandat municipal », explique le maire, Jean Kieffer. Ce dernier l'admet, la réflexion en cours intègre l'hypothèse d'un cimetière forestier : « Ce n'est pas tranché ni même central dans nos échanges, mais c'est sur la table », indique le premier magistrat. Ce dernier avance notamment que le coût modéré de la création d'une forêt cinéraire est un élément à prendre en compte. Mais si Jean Kieffer a pensé à cette solution, c'est qu'il a eu l'occasion de visiter des lieux de ce type outre-Rhin. Cette démarche, la commune

nord mosellane la partage, par exemple et peut-être sans même le savoir, avec les cités alsaciennes de Muttershotz, Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim ou encore Niederbronn-les-Bains. Mais pour l'heure, si les sépultures forestières sont prisées en Allemagne, elles demeurent largement méconnues en France.

• Une première à Arbas

[Une situation que Benoît Hartenstein, de l'association La Voix de l'Arbre installée à Metzervisse a étudiée en profondeur, se consacrant notamment aux obstacles juridiques qui pourraient freiner le développement des forêts cinéraires en France.](#) Et il est formel : aucun n'est insurmontable.

La preuve : même si cela demeure un cas unique dans l'Hexagone, [le village d'Arbas, en Haute-Garonne, a récemment sauté le pas.](#) Le 19 mai dernier, cette commune a pris la décision de permettre l'accueil d'urnes biodégradables contenant les restes de défunts dans un bois communal, le transformant ainsi en forêt cinéraire. Un projet auquel l'Office national des forêts et les chasseurs ont été associés afin d'identifier l'espace le plus propice. Le choix s'est porté sur un bois d'un peu plus d'un hectare, situé sur la commune d'Herran, mais propriété de celle d'Arbas. L'endroit a récemment été sanctuarisé et des panneaux indiquent aux promeneurs qu'ils pénètrent dans une zone de silence.

• Plus d'obstacles juridiques

Pour les particuliers, il est donc désormais possible, moyennant finances (250 € environ), d'acquérir une concession à perpétuité au pied d'un sapin, d'un hêtre, d'un frêne ou d'un épicéa.

L'urne une fois enterrée, un morceau de bois accroché à l'arbre indiquera l'identité et les dates de naissance et de décès du défunt. La dispersion des cendres y sera également possible.

L'exemple d'Arbas démontre, comme [la Voix de l'Arbre](#) le soutient depuis des mois, que tous les obstacles juridiques et pratiques à une telle réalisation peuvent bel et bien être levés.